



Le 4 août 2023

À l'honorable Juge Daniel Dumais, dans l'affaire de l'arrangement de Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.

Objet : Partie débitrice : Bioénergie AE Côte-Nord Canada inc.
V/réf. : Numéro de Cour : 650-11-001027-217
N/réf. : 1232474

Monsieur le Juge,

Nous vous soumettons une brève mise à jour dans le dossier mentionné en objet, dans le cadre de la Requête de la Débitrice pour obtenir une prorogation du délai de suspension des procédures.

La présente lettre devrait être lue conjointement avec les dix rapports présentés à la Cour par le Contrôleur ainsi que les lettres transmises par le Contrôleur à la Cour depuis sa nomination.

Travaux de réfection et réalisation des tests de performance

Nous vous informons le 9 mai dernier que la Débitrice et la direction d'Honeywell étaient en discussion pour tenter de trouver une solution aux problèmes de l'usine et à leurs différends. À l'issue de leurs discussions, les parties semblent avoir trouvé un terrain d'entente. Les dirigeants nous ont fait part d'une entente verbale quant aux travaux à finaliser, à l'échéancier de travail et au partage des coûts à venir. La Débitrice désire formaliser cette entente par écrit.

Depuis la dernière audition (10 mai 2023), la Débitrice et Envergent n'ont pas procédé à de nouveaux tests de performance.

- L'unité A est toujours en marche, bien qu'elle n'ait pas atteint tous les critères de performance prévus. Elle demeure fonctionnelle, mais la Débitrice doit encore composer avec des périodes d'arrêt d'opérations en raison de la défaillance de certains équipements.
- L'unité B demeure à l'arrêt. C'est sur cette dernière que les parties prévoient travailler en priorité, pour ensuite procéder à des tests de performance. Si les tests sont concluants, les mêmes ajustements seront apportés sur la deuxième unité.

Les travaux à venir incluent certains correctifs qui étaient déjà prévus dans l'Ordonnance du 5 mai 2021 (l'Ordonnance de travaux). D'autres travaux sont également visés, qui n'étaient pas initialement identifiés, mais qui sont nécessaires selon les parties afin que l'usine devienne fonctionnelle.

Suivi de l'évolution de l'encaisse pour la période de 13 semaines terminée le 29 juillet 2023

(en milliers de \$ - non audité)	Cumulatif		Écart (13 semaines)
	Réel (13 semaines)	Prévu (13 semaines)	
Recettes			
Comptes clients - Ventes de biocarburant	1 581	1 504	77
Vente d'actifs à ArcelorMittal	-	-	-
Convois ABO	-	-	-
Subventions	-	75	(75)
Financement temporaire	-	300	(300)
Remboursement d'Arbec Bois d'œuvre	71	33	37
Remises de taxes de vente et autres éléments	111	72	39
	1 763	1 984	(221)
Déboursés			
Salaires et charges sociales	881	834	48
Matières premières	137	188	(51)
Énergie	232	413	(180)
Entretien et réparations	358	280	78
Support par Ensyn Technologies	53	76	(23)
Frais de location, taxes foncières et assurances	1 069	1 193	(124)
Charges administratives	-	22	(22)
Investissements (acquisition d'immobilisations)	-	125	(125)
Honoraires légaux et de restructuration	244	190	54
Frais d'intérêts du Financement temporaire	-	69	(69)
Remboursement du Financement temporaire	6 199	6 199	(0)
Régularisation des frais de transport du bois	466	566	(100)
Placement	-	-	-
Paievements de créanciers	-	-	-
Autres	73	4	69
	9 712	10 159	(448)
Variations hebdomadaires	(7 949)	(8 176)	227
Encaisse au début	8 289	8 289	-
Encaisse à la fin	340	113	227

Niveau du Financement temporaire			
Niveau du début de la période	6 950	6 950	-
Déboursement	-	300	(300)
Remboursement	(6 199)	(6 199)	0
Solde du Financement temporaire utilisé	751	1 051	(300)
Solde du Financement temporaire disponible	7 049	6 749	300

- Les encaissements sont similaires à ceux prévus. La Débitrice a livré et encaissé les volumes de biocarburant prévus.
 - Elle n'a pas requis de nouveaux fonds provenant du Financement temporaire disponible (écart favorable de 300 000 \$).
- L'écart avec les déboursés prévus s'élève à 448 000 \$, lequel est en grande partie attribuable à des dépenses supportées par Arbec Bois-D'œuvre et rechargées à la Débitrice (Énergie, frais de transport du bois). La Débitrice prévoit régulariser sous peu les sommes dues à Arbec.
- D'autres déboursés ont été temporairement reportés (investissements, frais d'intérêts du Financement temporaire), lesquels sont prévus être payés au cours des prochains jours ou prochaines semaines. Il s'agit d'écarts temporaires.
- La Débitrice a préparé de nouvelles variations prévisionnelles de l'encaisse, lesquelles sont présentées dans un rapport à être déposé à la Cour avant l'audition prévue le 8 août 2023.

Mise en œuvre du Plan de transaction et d'arrangement

La Débitrice nous a avisés qu'elle désirait remettre au Contrôleur pour dépôt en fidéicommiss le dividende à remettre aux créanciers chirographaires, en prévision d'une homologation à venir du Plan de transaction et d'arrangement. Nous sommes disposés à conserver ce montant jusqu'à sa distribution aux créanciers.

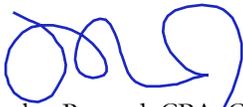
Le Contrôleur appuie la Requête en prorogation de délai de la Débitrice.

- Bioénergie et Envergent collaborent à la finalisation des travaux. Ils visent tous les deux atteindre les critères de performance et assurer le bon fonctionnement de l'usine.
- Considérant que des paiements subrogatoires ont été faits aux créanciers détenteurs d'hypothèques légales de la construction, le Contrôleur estime que ce report ne portera pas de préjudice sérieux aux créanciers chirographaires. Au surplus, la Débitrice désire démontrer sa bonne foi et réserver des sommes pour le paiement de leur dividende.
- Le Contrôleur demeure satisfait que la Débitrice gère correctement ses affaires et estime qu'elle agit de bonne foi et avec la diligence voulue dans les circonstances.

Nous demeurons entièrement disponibles pour répondre à vos questions si plus de détails vous étaient nécessaires.

Cordialement,

Raymond Chabot inc.
Contrôleur



Jocelyn Renaud, CPA, CIRP, SAI

JR/gg